

Mieux aménager les territoires face aux risques naturels : lancement d'un concours d'idées

Le Ministère de l'Ecologie lance un concours d'idées pour faire émerger des projets adaptés aux risques naturels de 9 collectivités.



Les territoires doivent faire face à des risques naturels qui s'intensifient avec le changement climatique. Pour réduire leur vulnérabilité, améliorer leur résilience, les projets d'aménagements doivent mieux prendre en compte les risques naturels auxquels certains territoires sont particulièrement confrontés. C'est dans ce contexte que le Ministère de l'Ecologie lance un [concours d'idées](#) dans le cadre du programme Amiter (Mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels).

A l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt qui constituait la première étape de cette initiative, 9 collectivités ont été retenues. La deuxième étape a débuté le 15 février avec un concours d'idées qui s'adresse aux architectes, urbanistes, paysagistes. L'appel à candidatures consiste en une note d'intention visant à retenir pour chacun des sites au maximum 8 équipes pluridisciplinaires (architecture, aménagement, risques, paysages...).

Les dossiers de candidature sont à déposer en ligne au plus tard le 25 mars 2021 à minuit.

Viendra ensuite la phase d'élaboration des propositions à la mi-mars. Pour chacun des sites, le jury national pourra désigner un lauréat (récompense de 16 000 €) et accorder une mention à une seconde équipe (8 000 €). Les collectivités qui le souhaitent pourront décider de contracter avec les lauréats de l'appel à candidature pour la réalisation de tout ou partie de leur proposition.

Liens utiles

[Plus d'informations](#)